

# L'aventure commence. Pensez à déclarer votre sage-femme référente.



**Vous êtes enceinte, vous pouvez déclarer une sage-femme référente qui vous accompagnera tout au long de votre grossesse et dans les mois qui suivent votre accouchement.**



## **POURQUOI DÉCLARER UNE SAGE-FEMME RÉFÉRENTE ?**

La sage-femme référente devient votre interlocutrice privilégiée. Elle vous guide dans votre parcours et assure le bon suivi de votre santé et celle de votre enfant, jusqu'à la 14<sup>ème</sup> semaine après la naissance.



## **COMMENT FAIRE LA DÉCLARATION ?**

Parlez-en à votre sage-femme. Vous complétez ensemble un formulaire Cerfa, à renvoyer par courrier postal à votre caisse d'Assurance Maladie.



## **QUAND ?**

Elle peut être faite à la suite de la déclaration de grossesse, avant la fin du 5<sup>ème</sup> mois.



## **BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?**

Rendez-vous sur <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/grossesse/sage-femme-referente-suivi-grossesse> ou flashez ce QR code.



# LES MISSIONS DE LA SAGE-FEMME RÉFÉRENTE



## ACCOMPAGNER

Elle réalise la majorité des rendez-vous de suivi médical et/ou vérifie leur réalisation.

### → PENDANT LA GROSSESSE :

- **Examens prénatals**
- **Entretien prénatal** précoce
- **Bilan prénatal** de prévention
- Échographies
- Séances de **préparation à la naissance** et à la parentalité



### → APRÈS L'ACCOUCHEMENT :

- **Suivi postnatal** (à domicile)
- **Entretien postnatal** précoce
- **1<sup>er</sup> suivi médical** du nourrisson
- **Rééducation** périnéale



## PRÉVENIR

Elle vous conseille et vous aide à prévenir les risques.

### → PENDANT LA GROSSESSE :

- **Conseil sur l'alimentation** et l'hygiène de vie
- **Sensibilisation** sur les comportements à risque (tabac, alcool, médicaments)
- **Information sur la vaccination** et l'examen buccodentaire



### → APRÈS L'ACCOUCHEMENT :

- **Accompagnement** sur les soins, l'alimentation ou la vaccination du nourrisson
- **Aide** pour le bon déroulement de l'**allaitement maternel**
- **Détection** des premiers signes de **dépression post-partum**



## GUIDER

Vous pouvez compter sur elle pour vous orienter dans votre parcours de soin.

- **Lien avec le médecin traitant** ou autres professionnels de santé en cas de difficultés ou pour les rendez-vous qu'elle ne réalise pas
- **Programmation du suivi à domicile** et des visites postnatales

- **Adressage vers un psychologue** en cas de souffrance psychique détectée



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**LES COMPÉTENCES DES SAGES-FEMMES SONT PLUS ÉTENDUES QU'ON NE LE PENSE.**

- Elles peuvent vous accompagner **avant la conception**, lors de l'entretien préconceptionnel, et en cas de **fausse couche**
- En dehors de la maternité, elles peuvent aussi assurer le **suivi gynécologique tout au long de la vie d'une femme**, des premières règles à la ménopause